La Roche-sur-Yon (85) : L’enfant de 6 ans avait 150g de cannabis dans son cartable, le père condamné

18/02/2011 à 11h30

Stupeur, mardi dernier, dans une école de La Roche-sur-Yon où un père de famille vient de conduire son enfant de 6 ans. Dans le cartable de ce dernier, l’aide maternelle trouve 150 g de résine de cannabis. La police est prévenue. En fouillant la maison, la brigade des stupéfiants découvre de la drogue à tous les étages : 50 g de cannabis, de la poudre blanche, du matériel de conditionnement.

Le père, 28 ans, est placé en garde à vue, puis jugé hier en comparution immédiate. « *Il n’y a pas besoin de chercher beaucoup. De la drogue il y en a partout chez vous. Tout traîne à la portée des enfants* », s’étonne le juge, Claude Osinger. Et cette quantité trouvée dans le sac d’école ? Le prévenu a cru voir la police débarquer chez lui, la veille. Il y a caché la drogue et a oublié de la retirer. Entre janvier 2010 et le 15 février, ce père de famille de trois enfants, en CDI dans une entreprise de bâtiment depuis 2006, aurait revendu un peu plus de 1 kg de résine de cannabis, 70 g d’héroïne, 4 g de cocaïne dans les rave parties ou par internet.

Il essayait d’en tirer bénéfice pour financer sa consommation. « *Je suis plutôt un malade. J’ai essayé d’arrêter l’héroïne et la cocaïne* », affirme-t-il. « *Il n’a pas décroché. C’est la quatrième fois qu’il comparait devant un tribunal pour des affaires de stupéfiants*. » LKe procureur de la République ne lui trouve aucune circonstance atténuante, et comme il en est récidive (il a été condamné à un an ferme en septembre 2003

par la cour d’appel), le procureur réclame la peine plancher : 4 ans de prison ferme.
« *Il a un enfant handicapé. Cette consommation est un moyen de fuir le quotidien* », pense Anne-Sophie Sarday, l’avocate de la défense. Le père a été condamné à 4 ans de prison dont 2 avec sursis et mise à l’épreuve pendant trois avec entre autres une obligation de se soigner. Il a été placé en détention.

Ouest-France

(Merci à pseudo)